

ARRETE DU MAIRE N° PERSO 2025 12-18

OBJET : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENTS DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Nous, Maire de la Ville de MARCK,
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n° 2007 06-18 du 21 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n° PERSO 2023 12-175 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2024,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :
Avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GRESSIER Sophie	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	01/10/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DELDREVE Amandine	Adjoint Administratif Territorial	01/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
DUVIVIER Eric	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	01/10/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	2	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
FLIPO José	Adjoint Technique Territorial	01/10/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade d'Animateur Principal 2^{ème} classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BRIEZ Vincent	Animateur	01/01/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
METEYER Pauline	Adjoint Territorial	01/03/2026
RENNAULT-PYNTE Delphine	d'Animation	01/03/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à MARCK, le 9 décembre 2025



Corinne NOEL
Maire de la Commune de
MARCK
14 déc. 2025